EDITORIAL

Durant ce premier semestre 2009, l'AMARHISFA a poursuivi son activité principale qui consiste à faire le dépouillement et l'indexation des registres d'individualité des communes de la Martinique. La dernière commune concernée a été le Prêcheur où nous avons organisé une sortie le 09 mai.

Ce numéro de notre Bulletin sera consacré au contenu de cette journée qui comprenait, outre la visite du bourg et la présentation de la commune par l'équipe municipale comme c'est devenu la tradition, trois communications ayant un rapport avec l'Histoire et la Généalogie de la commune

Le Prêcheur a joué un rôle important dans l'histoire de la Martinique particulièrement au tout début de la colonisation. Il a été en effet la première zone d'occupation de l'île et les premières habitations se sont installées sur son territoire.
Dans son exposé dense et très bien documenté sur « l'organisation spatiale et sociale de l'habitation-sucrerie pendant la période esclavagiste », Mme Muriel DESCAS-RAVOTEUR, prenant exemple sur les habitations de la commune (Anse Céron et Anse Couleuvre), nous a montré comment l'habitation source de production et de richesse était en même temps un échantillon vivant de la société esclavagiste de l'époque.
Ce premier exposé a été suivi d'une évocation de quelques personnages illustres. En effet, tout au long de son passé, le Prêcheur a été marqué par quelques personnalités qui ont laissé des traces dans son histoire. De Françoise d'AUBIGNÉ, marquise de MAINTENON et future épouse morganatique de LOUIS XIV à Asthon et Manon TARDON, Georges ALIKER a captivé notre attention au cours d'une communication pleine d'humour et riche en anecdotes. Il nous a parlé de l'esclave ROMAIN, originaire du Prêcheur, que le destin a placé à l'origine des évènements du 22 mai 1848 et dont nous avons peut-être retrouvé l'acte d'individualité (cf texte).

La transition était toute trouvée pour arriver à la communication de Monique PALCY sur les Registres d'Individualité de la commune du Prêcheur.
Ce rendu des travaux de l'AMARHISFA sur l'attribution de patronymes aux nouveaux libres de 1848, officialisé par la remise des résultats sur support papier et sur support informatique, a été comme dans les autres communes très apprécié par nos hôtes et par l'assistance composée d'environ 130 membres et sympathisants de notre association et d'autant de participants venant de la commune et de ses environs.

C'est l'occasion pour moi de confirmer le succès de notre formule associant la visite d'une commune, des exposés culturels concernant le site visité, le rendu d'un travail de recherche généalogique sur la commune, et enfin un moment de partage et de convivialité.

Après le Prêcheur la prochaine étape sera le Saint-Esprit. Cette nouvelle sortie est prévue le 5 décembre. Nous en reparlerons.

Mais la vie de l'AMARHISFA ne se résume pas aux sorties en communes. Même si l'absence de siège nous handicape beaucoup, notre association poursuit ses autres activités :
Les ateliers reprendront dans le courant du deuxième semestre 2009. Les modalités seront précisées dans un courrier ultérieur.
Le site internet (www.amarhisfa.fr) se densifie petit à petit. Nous attendons toujours vos observations, vos conseils et surtout votre contribution pour alimenter le site.
Le journal et la Lettre de l'AMARHISFA sont régulièrement au rendez-vous.
Nous gardons de bonnes relations avec GHC et Bernadette et Philippe ROSSIGNOL que nous remercions particulièrement pour leurs travaux de recherche sur l'histoire de la Caraïbe

Enfin l'AMARHISFA a participé, en la personne de son Président, au XXe Congrès de la Fédération Française de Généalogie qui a eu lieu à Marne la Vallée du 21 au 24 mai dernier. Ce fut l'occasion d'échanger sur les problèmes des associations locales concernant notamment les difficultés d'application de la loi du 15 juillet 2008 sur la mise à disposition des documents d'archives.

G.Sobesky

L'HABITATION SUCRERIE PENDANT LA PERIODE ESCLAVAGISTE : ORGANISATION SPATIALE ET SOCIALE.
L'exemple des habitations-sucreries Céron et Couleuvre

Introduction :

Depuis le début de la colonisation des Antilles par les Français, la structure de base de la production des denrées coloniales est l'habitation. A partir du XVIIIe siècle, lorsque la Martinique (comme les autres colonies françaises des Antilles) connaît l'essor sucrier, c'est l'habitation sucrerie qui est à la base de l'économie d'habitation. L'habitation sucrerie est un lieu de production et une source de richesse et de prospérité pour les propriétaires blancs et pour la colonie. L'habitation sucrerie pour être efficace répond à une organisation spatiale particulière qui marque les paysages et modèle les espaces. Marques visibles jusqu'à aujourd'hui. L'habitation sucrerie représente également un « échantillon » de la société esclavagiste. On y distingue des groupes sociaux-ethniques (colons, esclaves, hommes de couleur libres). Tout les sépare sur le plan de leur statut économique, social et juridique. Pourtant ils sont étroitement liés car tout comme le colon a besoin des bras pour cultiver sa terre, l'esclave a besoin du colon pour se loger, se nourrir, se vêtir. C'est un système complexe de « réseaux sociaux » où les acteurs sont en interaction étroite.
Pour bien comprendre le propos nous prendrons des exemples de deux habitations sucreries du Prêcheur : Anse Couleuvre et Céron.

I - L'habitation sucrerie est un lieu de production et une source de richesse et de prospérité pour les propriétaires blancs et pour la colonie.

- **<u>« Les colonies n'ont été fondées que pour l'utilité de la métropole »</u>**

La Martinique est sous administration directe du roi, intégrée au domaine royal depuis 1674 après plusieurs décennies d'administration difficile par les compagnies.
Les premières habitations de la Martinique implantées d'abord sur la côte Caraïbe, en particulier sur les territoires du Carbet, St Pierre et Prêcheur (comme d' autres îles françaises) produisent du tabac (pétun), plante autochtone de l'Amérique. Sa culture ne nécessite ni main d'œuvre nombreuse ni capitaux importants. Les premières habitations installées au Prêcheur font essentiellement du pétun jusqu'aux années 1660. Ainsi l'habitation Couleuvre (celle de sieur Jean Roy) fait du pétun en 1664.
La crise de surproduction du tabac et l'arrivée de Hollandais réfugiés du Brésil en Martinique permet le démarrage sucrier. Dès les années 1660, le développement des habitations sucreries est rapide. En Martinique 111 sucreries en 1671, 184 en 1687, 324 en 1788. La production de sucre est très rentable. Cependant tous n'y ont pas accès. En effet, cet essor sucrier va scinder le groupe des habitants en deux. Ceux qui n'ont pas les moyens d'investir dans les équipements et la main d'œuvre nécessaires à la production du sucre. Ceux-là se lancent dans d'autres cultures comme le coton, le cacao, le café… Et ceux qui possèdent les capitaux.
Le sucre produit alimente le commerce français. La quantité considérable de sucre produit (mais aussi de café, cacao, coton…) permet au royaume de France de devenir le premier exportateur mondial de cette denrée, de ces denrées. Le commerce colonial stimule la production manufacturière française (raffinage du sucre, métallurgie, chantiers navals…). La croissance économique française du XVIIIe siècle est très liée à la croissance du commerce des denrées coloniales.

<u>L'habitation sucrerie modèle l'espace</u>

Au XVIIIe siècle en même temps que l'augmentation de la production sucrière se

produit l'augmentation de la taille des habitations sucreries. Ainsi les habitations sucreries sont de plus grandes exploitations que celles qui produisent café, coton ou cacao.
Comme on peut le voir à Céron ou à Couleuvre, l'habitation sucrerie s'organise autour de deux espaces distincts : un pôle industriel et un pôle domestique.
D'une part, les bâtiments industriels qui sont les plus importants, ils représentent la source de richesse de l'habitant.
Des bâtiments servent à la fabrication du sucre :

- **le moulin** qui permet de broyer les cannes pour en extraire le vesou. Sur les deux habitations le moulin est hydraulique. A l'habitation Céron, de nombreux canaux acheminent l'eau captée à la source de la rivière Céron vers le moulin ou les bassins. A Couleuvre c'est un aqueduc qui a été construit pour amener l'eau au moulin. Dans le Nord de l'île, les moulins à eau sont très présents là où les rivières sont les plus nombreuses et les débits importants. D'autres types de moulins se trouvent dans les habitations sucreries en Martinique (moulins à bêtes – il y en a un mentionné en 1733 à Couleuvre -, moulins à vent).
- **La sucrerie** où le vesou est acheminé par un petit canal (soit en bois, soit en pierre, à l'habitation Céron le canal est en pierre) vers l'équipage. Cet ensemble de quatre chaudières à Céron de la plus grande à la plus petite - la grande, la lessive, la propre et la batterie – permet de cuire le jus et de commencer sa transformation en cristaux de sucre.
- Ce sucre une fois cristallisé à l'air libre est transféré vers la **purgerie** (long bâtiment aux multiples ouvertures permettant de purger le sucre, le nettoyer de ses derniers résidus pendant quatre semaines environ, le sirop récupéré est distillé pour faire du rhum). Si l'on fait du sucre brut, la fabrication s'arrête là. Les boucauts de sucre sont envoyés par canots vers St Pierre pour ensuite être acheminés vers la France. Mais ce sucre brut pose problème aux habitants sucriers. Malgré la purge, il arrive que le sucre reste humide et les quelques semaines de traversée peuvent être fatals. Le sucre arrive pourri et impropre à la consommation donc à la vente. De plus ce sucre brut ne se vend pas très cher. Par contre le sucre blanc, raffiné ou encore appelé « sucre terré » est vendu 60 % plus cher que le sucre brut. Les habitants sucriers de la Martinique ont tout intérêt à le fabriquer. Mais il y a interdiction formelle faite aux habitants par le gouvernement de raffiner le sucre sur le territoire de la colonie. Les raffineurs métropolitains en ont le monopole.
- Faisant fi de cette interdiction les colons le fabriquent. Comment ? Revenons à notre sucre cristallisé dans la sucrerie. Il est ensuite placé dans une forme en terre cuite, recouvert de chaux et de terre. On fait couler de l'eau qui passe par la chaux, la terre puis le sucre. Ce procédé permet le blanchiment du sucre. On casse la forme, on obtient un pain de sucre qui est mis dans **l'étuve** (haut bâtiment étroit, fermé et chauffé) pour être séché avant d'être acheminé vers la France.
- On peut trouver aussi dans cet ensemble industriel, la **vinaigrerie** (fabrication du rhum pour un usage essentiellement local), la **gragerie** (fabrication de la farine de manioc aussi pour nourrir les hommes, femmes et enfants de l'habitation). L'on trouve aussi à Céron comme à Couleuvre des **magasins** (pièce de stockage pour les denrées qui doivent être transportées vers St Pierre puis vers la France et pour des outils, planches, et divers ustensiles nécessaires à la fabrication du sucre…). La tonnellerie est souvent présente dans les sucreries, l'on y fabrique les boucauts pour transporter le sucre; il y en a une à Céron.

Il existe aussi dans ce pôle industriel l'**indigoterie** (fabrication de la teinture bleue à partir d'un arbrisseau l'indigotier, un à Céron au début du XIXe siècle) ou encore **la pièce pour sécher les fèves de cacao ou le café** (Céron au XIXe siècle au

dessus des magasins ou Couleuvre)**, le four à chaux** (comme à Couleuvre ou à Céron, faire de la chaux vive) qui sert dans la sucrerie (faire descendre les impuretés au fond de la chaudière, décanter) et pour le sucre terré.

- Les bâtiments industriels, les plus importants (moulin, sucrerie, purgerie, étuve), sont construits à partir de matériaux résistants aux intempéries et aux incendies, les plus coûteux, murs en pierres, certaines taillées pour encadrer les ouvertures, toits en tuiles ou en essentes, charpente en bois, sol en maçonnerie. Il y a même des effets décoratifs sur ces bâtiments ce qui montre le soin qui leur est apporté (c'est le cas à Céron, il y a une frise qui court sur une façade de la sucrerie).
-

D'autre part, les bâtiments domestiques qui sont généralement situés en hauteur, dominant les bâtiments de la manufacture et les cases à nègres comme à l'habitation Céron. Cet emplacement est idéal pour surveiller les esclaves, se protéger des incendies, des nuisances olfactives et auditives. La topographie de l'habitation Anse Couleuvre ne permet pas cette organisation mais le pôle domestique est quand même situé à l'écart.

La maison de maître est la pièce maîtresse de ce pôle domestique, symbole de pouvoir, elle sert à loger la famille de celui qui s'occupe de l'habitation. A Couleuvre en 1819, elle n'a pas d'étage, possède cinq chambres, une salle, galerie tout autour, construite en planches, couverte en essentes et carrelée. A Céron, la maison en 1791 contient un étage, une très grande pièce en haut, deux chambres, et une salle en bas, galerie sur les deux façades (est et ouest), murs en maçonnerie et bois, la grande salle est carrelée en marbre et les galeries en carreaux de Provence, la couverture est en essentes.

Autour de la maison du maître se trouvent d'autres édifices liés à la bonne marche de la vie domestique :

- la **cuisine**, le ou les **magasins** (pièce de stockage que l'on a reçu de France comme la morue, viande salée, vin… mais aussi outils…), **le logement des domestiques, de l'économe** et à Couleuvre **la case à vent** (pièce où l'on se réfugie pour se protéger d'un cyclone ou « coup de vent »).

Ces bâtiments sont généralement en matériaux moins nobles (murs en bois, couverture en paille ou en essentes, sol en terre) sauf pour la maison de maître mais à Céron, un grand soin est apporté aux matériaux expliquant en partie l'excellente conservation du site.

D'autres bâtiments concernent à la fois le pôle industriel et le pôle domestique. La forge par exemple. Cependant il faut signaler les deux grands bassins situés devant la maison de Céron, ils sont qualifiés de « viviers » en 1791. Ils sont utilisés comme réservoir d'eau, on y a élevé des écrevisses et les occupants de la maison s'y sont baignés ! Ces bassins sont ornés d'une tête de lion chacun, elles datent du XVIIIe siècle et sont caractéristiques des ornements de jardin à la françaises de cette époque. Il ne faut pas oublier les cases à nègres, logement des esclaves. Construites en planches à Céron, couvertes en paille et fourches en terre.

II - L'habitation sucrerie représente également un « échantillon » de la société esclavagiste au service de la production.

- **<u>Le « préjugé racial » est le critère principal de la hiérarchie sociale sur les habitations.</u>**

La société des Antilles est une société esclavagiste et raciste fondée sur une hiérarchie liée au degré de liberté et à la couleur de la peau : les Noirs sont esclaves, les Blancs sont libres.

Néanmoins, ce préjugé de couleur est mis à mal par la présence d'une classe intermédiaire, celle des « mulâtres » ou plutôt hommes de couleur libres. « La troisième partie d'un système fait pour deux » (Arnold Sio).

Il faut s'y arrêter car même s'ils sont peu présents sur l'habitation sucrerie, ils peuvent y travailler et ont des relations sociales, économiques avec les blancs ou les esclaves qui y vivent.
Leur existence révèle les nombreuses alliances légitimes ou illégitimes entre surtout hommes blancs et femmes noires. Les sources notariées permettent de prendre la mesure de ces liens à travers des actes de donation ou de reconnaissance des enfants, des legs, des testaments, des actes d'affranchissement. Ces documents mettent aussi en évidence les liens affectifs qui pouvaient exister entre des individus voués par les textes juridiques à s'ignorer.
Les « mulâtres » apparaissent à la fois comme la faille du système de la société esclavagiste et son alibi moral. Souvent perçus comme le fruit « du vice et du péché », ils sont de fait souvent méprisés et jalousés.

Revenons aux deux principaux groupes sur l'habitation sucrerie, les blancs et les esclaves. Ainsi à l'intérieur de chacun des groupes, les membres ne sont pas logés à la même enseigne.

- **<u>Une hiérarchisation à l'intérieur des groupes sociaux-ethniques</u>**

En effet, les propriétaires d'habitation sucrerie et particulièrement les plus anciennes et les plus étendues sur les riches plaines sucrières sont en haut de l'échelle par leur position sociale très confortable et leur fortune importante (comme ceux de l'habitation Leyritz à Basse-Pointe). Ces « grands blancs » ont participé à l'histoire de Couleuvre ou Céron. Ainsi à la fin du XVIIIe siècle, la famille EMERIGON, dynastie de magistrats à St Pierre ou à Bordeaux a sans doute été propriétaire de Couleuvre. Nombreux sont ceux qui ne résident pas sur l'habitation, ils ont une autre maison en « ville » (St Pierre) ou vivent en France.
Ils confient alors la direction de l'habitation à un géreur, blanc lui aussi, moins fortuné mais qui peut être très bien payé sur les plus grosses sucreries et intéressé aux ventes. Dans la réalité il est très indépendant et agit comme un maître. D'autres sucreries, moins importantes sont directement gérées par le propriétaire.
Sous les ordres du maître ou du géreur, un petit blanc ou plus rarement un libre de couleur, l'économe. Ces petits blancs se démènent pour accéder au rang d'habitant sans jamais pratiquement y parvenir. Il arrive très souvent que leur position financière soit moins enviable que celle des gens de couleur libres. Méprisés par les blancs plus riches, méprisés par les esclaves, parfois il ne leur reste plus que leur couleur de peau pour s'arroger une supériorité dans cette société ségrégationniste. Chaque habitation s'attache partiellement ou totalement les services d'un chirurgien (médecin). Ce sont des petits blancs ou des libres de couleur. Quelquefois un économe peut assurer la fonction de chirurgien.
L'habitation Céron est à la fin du XVIIIe siècle une sucrerie moyenne au regard du nombre d'esclaves, il y en a 81 en 1791, celle de Couleuvre au début du XVIIIe siècle en compte environ 72 et 33 esclaves en 1826. En 1791, l'habitation Leyritz à Basse-Pointe en possède 336 et l'habitation La Voisine au Lorrain 189 esclaves. Le groupe des esclaves considérés juridiquement comme des « biens meubles », selon l'article 44 du Code Noir est un ensemble hétérogène et hiérarchisé. Certains esclaves sont distingués des autres, les **« nègres à talent »** (Labat les nomme « nègres ouvriers ») par les activités qu'ils exercent (charpentier, cuisinier, forgeron, maçon, tonnelier, raffineur, vinaigrier…) et les privilèges accordés (meilleure nourriture et tenues, logement plus confortable, gratification…). Ils peuvent être loués à l'extérieur de l'habitation par le maître qui peut leur reverser un petite somme. Aussi ont-ils plus de chance de racheter leur liberté.

Habitation	**« Nègres à talent »**		**« Nègres de jardin »**	**« autres fonctions »**	
Céron en 1791	fonction	Prix en livres		fonction	Prix en livres
	raffineur	2800	49 hommes et femmes de plus de	Commandeur	3000

	3 scieurs de long	3000 et 1800	14 ans	Patron de canot et canotier	1800 et 2400
	maçon	3000		2 cabrouetiers	3000 et 2200
	tonnelier	2800		2 muletiers	1900 et 1650

Les esclaves domestiques attachés à la maison du maître sont eux aussi des privilégiés (mieux nourris, mieux habillés), ils sont cuisiniers, couturières, blanchisseuses, servantes, perruquiers, cochers... Plus proches des maîtres, ils sont souvent au courant des opinions de ceux-ci et des événements de la colonie. Souvent des femmes, elles savent souvent lire voire écrire, elles constituent de véritables médiateurs culturels. Elles peuvent diffuser les mots d'ordre de la révolte mais elles apparaissent aussi aux yeux des autres esclaves comme des serviteurs fidèles et trop dévouées à leur maître (tresse) et de fait peu dignes de confiance. D'autres esclaves ont un rôle d'encadrement : le commandeur et le cabrouetier (il transporte également les denrées cultivées vers l'habitation puis de l'habitation au port) qui dirigent les travaux dans les champs, le raffineur et le vinaigrier encadrent la main d'œuvre dans la sucrerie ou la distillerie. Ces esclaves représentent entre 3 et 11% des esclaves et sont essentiellement des hommes. Ils ont une plus grande valeur marchande dans les inventaires (les nègres de jardin sont à Céron entre 1900 et 800 livres).

L'immense majorité de la main d'œuvre servile est sans qualification, ils sont appelés **« nègres de jardin »**, ils constituent le grand atelier qui regroupe les esclaves valides et adultes des deux sexes. Ils ont des conditions de travail des plus pénibles. Ils plantent, entretiennent, coupent la canne. Ils la transportent au moulin, passent les cannes (travail de femmes), ils écument les chaudières, apportent du bois pour alimenter le feu. Ils cultivent les parcelles vivrières, creusent, nettoient les canaux, défrichent les terrains, servent de main d'œuvre non qualifiée aux charpentiers et maçons. Cette structure pyramidale divise la société esclave et préserve ainsi les responsables d'habitation d'éventuelles solidarités. Chaque groupe a intérêt à exploiter et mépriser celui qui est placé en position inférieure. Les esclaves participent eux-mêmes à leur propre aliénation. La « cascade des mépris » (selon le degré de couleur de leur peau) assure la primauté des maîtres.

Les habitations essaient de vivre dans la plus grande autarcie. Cela est d'autant plus aisé que la main d'œuvre servile est entièrement soumise et polyvalente. Presque tous les éléments dont l'esclave a besoin pour assurer la reproduction et l'entretien de sa force de travail (nourriture sauf morue et viande salée) sont produits sur place.

Conclusion :

L'habitation sucrerie est au cœur du système colonial, la société qui la compose est le reflet de la société esclavagiste car elle repose sur la domination d'une catégorie de population (celle des maîtres blancs) et l'exploitation d'une autre (celle des esclaves noirs).

Bibliographie :

E. Landi, *article sur la société d'habitation*, 2001.

F. Régent, *Esclavage, métissage, liberté : la révolution française en Guadeloupe 1789-1802*, Grasset, Paris, 2004.

M. Descas-Ravoteur, M. Marlin-Godier, *Femmes de la Martinique : quelle histoire ?*, Conseil général de la Martinique, ADM, 2009.

SUR QUELQUES PERSONNALITES AYANT MARQUE L'HISTOIRE DU PRECHEUR

Le Prêcheur, qui est l'une des plus anciennes paroisses de l'île existe depuis 1640. Selon Auguste JOYAU dans son ouvrage <u>*La Martinique*</u>, c'est le R.P. DUTERTRE qui donne l'explication de l'origine du nom de sa paroisse : ce nom lui fut attribué selon ses dires

« à cause que, vers cette pointe, il y a une roche en mer sur laquelle on en voit une seconde plus élevée qui représente de loin la figure d'un prédicateur en chaire. »

Avant d'entrer dans le vif du sujet, signalons que « c'est au Prêcheur, sur les terres de l'habitation « La Jacquart » que Gabriel DESCLIEUX acclimata en 1720 le plant de caféier qu'il avait transporté d'Europe avec tant de précaution » .

En 1837 un décret colonial érige en communes une vingtaine de paroisses. Celles de Saint-Pierre et du Prêcheur seront réunies pour former la commune de Saint-Pierre. Deux ans plus tard, en 1839, le Prêcheur sera érigé en commune autonome.

Le maire qui détient le record de longévité à la tête de la commune est Albert JOYAU, de 1946 jusqu'à son décès en 1987.

Le premier à occuper le poste, le sieur HUC – un blanc créole, dirigea la commune jusqu'en 1848. Doué d'une très forte personnalité, il va marquer de son empreinte l'histoire de notre pays : il fut en effet un des protagonistes du 22 mai 1848. Résumons :

Nous sommes sur l'habitation Léo Duchamp. Comme tous les samedis soirs, les esclaves sont réunis dans la case à farine. Dans la nuit –comme l'écrit CESAIRE – le tam-tam éructe, ce qui n'a pas l'heur de plaire au maître des lieux qui se rend à la case à farine et s'en prend à Romain, le tanbouyé. L'objet du délit saisi, la case à farine est évacuée.

Le samedi suivant, le 20 mai, le même scénario se répète sauf que Léo Duchamp menace les esclaves de leur brûler la cervelle ; mais cette fois le propriétaire est contraint de battre en retraite. Vexé, il demande la mackauline pour Romain. C'est l'étincelle qui va mettre le feu à la plaine. (mackauline : explication succincte : entre 1836 et 1838, le baron de MACKAU sera gouverneur de la Martinique. Face à l'entrée du parking Gilbert Gratiant, sur le front de mer de Fort de France, il fit ériger la fontaine qui porte son nom ; les robinets ont la forme de têtes de chiens. En 1845, il sera ministre de la Marine et des Colonies ; il fera voter une loi très importante interdisant notamment les châtiments corporels, et les prisons sur les habitations seront désormais remplacées par des prisons communales d'où le nom de mackauline).

Le lundi 22 mai, à 7 heures du matin, les gendarmes de Saint-Pierre arrivent à l'habitation pour arrêter Romain qui est conduit à Saint-Pierre. Vers 8 heures, un imposant cortège formé par les esclaves du Prêcheur, du Carbet et du Morne-Rouge arrivent à Saint-Pierre pour réclamer la libération de Romain. Après tractations, PORY-PAPY, le maire adjoint chargé de la sécurité, prend la décision de faire libérer Romain. Romain libéré, la joie explose à Saint-Pierre.

Au Prêcheur, le maire HUC attend de pied ferme les esclaves préchotains qui s'étaient rendus à Saint-Pierre. Il prétend les désarmer. Le choc est brutal. La troupe fait trois morts. Le groupe des esclaves se replie vers Saint-Pierre avec ses morts et ses blessés. Sur sa route, il rencontre le sieur SAINTE-CLAIRE DUJON, gendre de HUC; il est mis à mort. C'est le début de l'insurrection du 22 mai.

Durant toute la nuit, une véritable bataille rangée va opposer les insurgés aux hommes de HUC retranchés dans plusieurs bâtiments dont la gendarmerie, la mairie et le presbytère. Le mardi 23 mai, vers 8 heures du matin, HUC décide de fuir par la mer. Il se réfugie sur le bateau *La Mésange* avec une centaine de personnes dont le curé TEULIERES. Les insurgés vont réclamer que ce dernier donne la bénédiction à leurs morts avant de s'embarquer. HUC, empêché de débarquer à Saint-Pierre puis à Fort de France, va trouver refuge et soutien auprès du gouverneur de Porto-Rico où sévit encore l'esclavage.

En France, fin février 1848, la seconde République avait été proclamée. Pas moins de douze décrets avaient été publiés le 27 avril, dont celui relatif à l'abolition de l'esclavage dans les colonies. Un autre décret y prescrivait la création d'ateliers nationaux : tout individu manquant de travail pourrait être employé en acceptant les conditions fixées par arrêté ministériel. A la fin du mois de juin 1848, la fermeture en France des ateliers nationaux provoque une importante émeute populaire qui sera durement réprimée : 11 000 arrestations, et 4 000 bannissements.

HUC, depuis Porto-Rico, suit attentivement les événements et espère que ces émeutes ouvriront la voie à une éventuelle restauration de la monarchie et partant, au rétablissement de l'esclavage. Le 24 juillet, il adresse au ministre

de la Marine et des Colonies un très violent réquisitoire contre les journées des 22 et 23 mai.
C'est M. Gabriel HENRY, ancien professeur d'anglais au Lycée Schoelcher, aujourd'hui âgé de 100 ans, qui, en 1944, en exhumant à la bibliothèque Schoelcher des documents relatifs à l'époque du 22 mai va réhabiliter la mémoire de ces héros de l'ombre que furent nos ancêtres les esclaves.
Pour aller plus loin je vous recommande le très beau livre de Gilbert PAGO : *1848 : Chronique de l'abolition*, publié en 2006 chez Desnel.

Le deuxième personnage marquant de l'histoire du Prêcheur fut sans conteste **Asthon TARDON**.

Il est né le 22 mars 1882 dans la maison de ses parents au quartier Fond Capot sur le territoire de la commune du Carbet.(1).

Il est le cadet d'une fratrie de cinq enfants : trois frères et deux sœurs. A sa naissance, sa mère, Marie Philomène OLIVE est âgée de 24 ans et son père Antoine de 27. Ce dernier exerçait la profession d'économe sur une habitation. Avec la ruée vers l'or en Guyane, il décide avec un de ses frères d'y partir chercher fortune. Le frère va obtenir de l'administration des milliers d'hectares de concessions aurifères tandis qu'Antoine préfère établir un comptoir de vivres et d'outils pour les chercheurs d'or, se faisant payer en pépites et poudre d'or selon le témoignage de Gilbert GRATIANT. Il décédera en 1900 sur l'Oyapock en territoire franco-brésilien, vraisemblablement assassiné à cause de cet or. Son fils Asthon, parti sur place pour enquêter sur la mort de son père fut lui-même blessé par un coup de feu et dut abandonner ses investigations.

Après ses études, Asthon occupe différents emplois, notamment à la banque de la Martinique, puis il part en France pour effectuer son service militaire pour une durée théorique de trois ans ; durant son service, la catastrophe du 8 mai 1902 décime la famille TARDON : sa mère, ses frères et sœurs disparaissent tous. En raison de cette catastrophe, il est libéré par anticipation et à son retour à la Martinique il ne trouve que ruines à l'emplacement des trois maisons en maçonnerie que la famille possédait au 22 rue Longchamp, 18 rue des amitiés, et rue Victor Hugo.
Il épouse Berthe WADDY le 1° mai 1907 à Fort de France. Ils auront cinq enfants prénommés Asthon (comme son père), Guy, Clara, Raphaël et Manon.
Jack CORZANI, dans le dictionnaire encyclopédique DESORMEAUX dresse ainsi le portrait de **Raphaël** :

(1) Signalons sur la route de Fond Capot la stèle funéraire du gouverneur général le marquis de Baas

« *Romancier martiniquais (1911-1967) son œuvre importante et de qualité n'a pas toujours été reconnue à sa vraie valeur, ce que les jurés du prix des Caraïbes 1967 tentèrent de réparer par une distinction posthume. Il est vrai qu'il eut le courage de rester indépendant et de contester à la fois explicitement et implicitement par l'esprit même de son œuvre les idéologies à la mode. Il dénonça notamment la négritude prônée par CESAIRE, ce qui ne l'empêcha nullement de faire le procès de tous les racismes quels qu'ils soient avec à la fois un souci de la documentation et une verve étincelante.* »
Parmi ses œuvres citons *Le Combat de Schoelcher*, *Toussaint Louverture, le Napoléon noir* et un roman bien connu *La Caldeira* , reconstitution du St-Pierre d'avant l'éruption de 1902
Manon (1913-1989) prit lors de la seconde guerre mondiale une part active à la Résistance, ce qui lui valut le grade d'officier de l'armée de de Lattre de Tassigny. Lorsque ce dernier se rendra à Berlin le 8 mai 1945 pour y recevoir au nom de la France l'acte de capitulation sans condition de l'Allemagne nazie, Manon TARDON faisait partie de la délégation française.
Georges DESPORTES, dans son ouvrage *Le Patrimoine martiniquais*, dresse le portrait de cette grande dame : « *Il arrive de temps en temps miraculeusement que la vie nous offre un cadeau de choix en faisant naître au monde un être d'une originalité si manifeste et doté d'un si haut pouvoir de séduction et d'enchantement que l'esprit est porté à croire à la fulgurance inopinément magique d'une révélation de toute évidence providentielle. Et quand cet être est femme dans son éblouissement et belle à vous couper le souffle, l'émotion esthétique se concrétise vivante d'emblée dans toute sa personne charnelle et spirituelle : telle*

s'annonçait Madame Manon TARDON sans son éclat et qui n'avait qu'à paraître pour être… Sa dimension relevait du merveilleux, l'on pensait tout naturellement à la belle créole si lyriquement chantée par Charles Baudelaire, « cette grande dame créole qui, même quand elle marche, on croirait qu'elle danse.
Retenons pour terminer cette réflexion paradoxale d'une simple bonne femme du peuple s'étonnant de voir comment « un homme comme elle » pouvait être femme et si belle ! »
Depuis 1992 une rue de Fort de France située au quartier Didier honore la mémoire de Raphaël et de Manon TARDON.

Revenons à Asthon. Ses frères et sœurs ayant péri dans la catastrophe, il sera le seul héritier de la fortune d'Auguste LAPEYRE, parrain de l'un de ses frères. Cet héritage lui permettra d'acquérir plusieurs habitations dans le nord de l'ile totalisant plus de mille hectares et une maison sise à Fort de France au n° 22 de la rue Amiral de Gueydon, non loin du Conseil Général. Sa propriété de l'Anse Couleuvre, d'une superficie de 700 hectares faisait partie des terres cultivées depuis le début de la colonisation. Cette habitation était desservie par voie maritime, un bateau à vapeur reliant Fort de France à Grand-Rivière mouillait à l'Anse Couleuvre. Il y avait également une très ancienne route qui allait de Saint-Pierre à Grand-Rivière. Elle figurait déjà sur la carte de Moreau du Temple en 1770. En 1851 elle a été classée route nationale de troisième classe puis route coloniale n° 24, avant d'être le CD 10. Sur les 20 kilomètres de cette route, 14 sont situés sur l'habitation Anse Couleuvre qui porte bien son nom : pour s'installer sur cette propriété, Asthon avec l'aide de ses ouvriers, dut éliminer plus de 700 trigonocéphales en trois mois !

Asthon était à la fois un planteur et un industriel. Le climat local aidant, la terre de l'Anse Couleuvre est très fertile. Dans un courrier adressé au gouverneur en 1937, il mentionne 30 000 cacaoyers, 25 000 citronniers, 4 000 cocotiers, 6 000 bananiers, 2 000 arbres à pain, 1500 avocatiers, 3000 pieds d'ignames sans compter quantité de manguiers, abricotiers, corossoliers, châtaigniers et des centaines d'hectares plantés en canne à sucre. Il possédait deux distilleries qui produisaient 5 000 litres de rhum pour la consommation locale et 11 000 litres d'alcool pur pour l'exportation. Il faut ajouter de l'huile essentielle de citron : 18 fûts en 1924 et du jus cru de citron : 33 000 litres la même année destinés aux USA.
Son entreprise employait jusqu'à 200 travailleurs. Les produits de son exploitation notamment le cacao seront plusieurs fois primés en France : cinq médailles d'or et d'argent aux expositions coloniales de Marseille 1922 et Paris 1931.

C'est accompagnés de leur mère que les cinq enfants d'Asthon iront poursuivre leurs études à Paris. Malheureusement, peu après le retour de Berthe est intervenue la séparation du couple : maléfique, une « chabine chafouine » était passée par là : « jaden lwen, gonbo gaté ! »
Les dissensions familiales après la séparation des époux ont été les prémices du déclin de l'entreprise. Le prononcé du jugement en 1936 est accompagné d'un partage des biens. La Halte Champflore, cette riche terre à bananes de plus de 300 hectares revenait à Berthe. Par ailleurs, une distillerie neuve, achetée en 1915 à l'American Trading Company avait dû être arrêtée dès 1916 pour vice de construction. Asthon demanda sans succès la résiliation de la vente. Il entama alors un long et coûteux procès. La société américaine fut condamnée à lui verser 1 250 000 francs, mais elle employa toutes les astuces juridiques et réussit à ne pas payer. Vers 1930, la créance était toujours pendante.

Asthon sera maire du Prêcheur de 1910 à 1924. Au sortir de la grande guerre en 1919, il sera élu au scrutin de liste conseiller général sur le canton du Carbet avec les sieurs YOTTE et S.J.ORVILLe. (en 1919 Saint-Pierre n'existait pas).
L'ancienne mairie a été construite sous sa mandature. Sa fille Manon rappelait dans une interview qu'il avait fait édifier à ses frais la première maison –école de cette commune.

Asthon était un personnage élégant, on le disait bel homme. C'était également quelqu'un de très cultivé, affable, d'une grande urbanité. Il avait un faible pour les humanités. Il aimait la langue française qui était pour lui une fenêtre ouverte sur le monde. Dans sa bibliothèque, beaucoup de livres d'histoire, de politique, d'économie, d'art, de littérature. Il avait d'ailleurs souscrit un abonnement

permanent chez l'éditeur parisien Flammarion. Il aimait aussi la musique et jouait de la flûte traversière. Cet intérêt pour les livres et les arts ne l'empêchait pas d'être un homme vigoureux au tempérament vif. Fin bretteur, il possédait à l'Anse Couleuvre une épée et deux pistolets.
Après une vie bien remplie, Asthon décède à Saint-Pierre le 9 avril 1944.
Ces éléments biographiques sont extraits de la très intéressante et très documentée biographie d'Asthon TARDON rédigée par sa petite-fille Madame France APPRILL-TARDON.

En 1930, l'église dessinée par René DANTIN est construite sous la municipalité de Georges NADEAU ; le maître-autel est unique, fait en marbre d'un seul tenant.
L'ancien clocher, situé sur le morne Danty du nom d'un ancien maire est, paraît-il, le plus vieux de l'île. Son bourdon a été fondu à Brest en 1712 et offert en 1717 par Mme de MAINTENON, épouse morganatique de Louis XIV. Qui était Françoise D'AUBIGNE, marquise de MAINTENON ? Elle était née à Niort en 1635, son père, Constant, était le fils du poète calviniste Agrippa d'AUBIGNE. En 1619, dans une crise de jalousie il assassine aussi bien son épouse que l'amant de celle-ci. En 1627, à Bordeaux, il épouse sa seconde femme, Jeanne de CARDILLAC qu'il a rencontrée en prison alors qu'il était incarcéré pour faux monnayage. Après des années de cachot à Paris, la Rochelle, Niort, Angers, Bordeaux, Poitiers, il emmène en 1635 sa famille à la Martinique. Le nom de Constant d'AUBIGNE est cité lors du premier voyage de BELAIN D'ESNAMBUC à la Martinique en 1635. C'est sur le territoire du Prêcheur, exactement sur les terres de l'habitation Grand-Case à l'anse Belleville que Constant vécut avec sa famille entre 1635 et 1645. C'est sur cette habitation qu'ignorant le grand destin qui lui était réservé la petite Françoise passera les douze premières années de son existence. VOLTAIRE dans <u>*Le Siècle de Louis XIV*</u> relate ceci : « *En Amérique, la jeune d'Aubigné fut sur le point d'être dévorée par un serpent. Ce fait qui porte avec lui les apparences du merveilleux n'a pourtant rien que d'assez simple. Etant à la Martinique à la campagne et mangeant du lait avec sa mère, un serpent long de plusieurs coudées vint pour être de la compagnie. Elles ne l'attendirent pas, s'enfuirent bien vite et lui laissèrent chacune leur part qu'il avala. Les événements de ce genre sont, dit-on, fort communs aux Antilles.* »
En 1645, sous prétexte de démarche auprès de la Compagnie des Indes d'Amérique (C.I.A.) en vue d'obtenir un titre de gouverneur, Constant d'AUBIGNE regagne la France, abandonnant Jeanne et ses trois enfants en Martinique qui, eux, rentreront en France en 1647. Le temps de l'exil s'achève. Baptisée dans le culte catholique, Françoise reçoit de sa tante, huguenote, qu'elle retrouve à son retour en France une éducation protestante. A la suite de la mort de ses parents, sans ressources, elle épouse en 1652 le poète SCARRON, de vingt-cinq ans son aîné, qui décède en 1660. Veuve irréprochable, elle se fait remarquer par Mme de MONTESPAN et devient la gouvernante des enfants naturels de Louis XIV. Pour la remercier de ses services (?), Louis XIV lui attribue le domaine de Maintenon qu'il érige pour elle en marquisat. Très vite elle va supplanter Mme de MONTESPAN. Après la mort de la reine en 1683, Louis XIV l'épouse secrètement à une date controversée, entre 1683 et 1697.
Quelques brefs rappels d'histoire :
Le 15 septembre 1635, DESNAMBUC prend officiellement possession de la Martinique pour le compte de la C.I.A. créée par RICHELIEU au nom de qui l'île est colonisée et gouvernée jusqu'en 1650. DESNAMBUC décède en juillet 1636. L'île sera gouvernée jusqu'en 1650 par DUPARQUET. A cette date, il va acheter à la C.I.A. non seulement la Martinique, mais aussi Sainte-Lucie, Grenade et les Grenadines. C'est l'époque des seigneurs propriétaires (1650-1664). « DUPARQUET avait, dans des conditions assez rocambolesques, épousé Marie BONNART qui avait déjà convolé avec le marquis de SAINT-ANDRE. En 1645, pour obtenir sa main, il fit signer au mari une « *reconnaissance de non-consommation de mariage après quatre ans d'union* » et dans la foulée se maria sans se préoccuper de la publication des bans ou de procéder à une quelconque bénédiction.
Le pape de l'époque cassa le mariage qui dut être recélébré en 1647.A la mort de son mari en 1658, Marie lui succède à la tête de la colonie. A la suite de différends avec les habitants-

propriétaire, elle sera arrêtée par les séditieux et internée dans le magasin de la Place d'armes du Prêcheur. Malade, elle regagne la France et décédera au cours du voyage. Son corps, d'abord saumuré fut, cinq jours plus tard - pour une raison que je vous laisse deviner - jeté à la mer avec le baril et le sel» !
Un cippe – colonne tronquée – fut érigé en 1876 à l'entrée du bourg par le gouverneur en mémoire de DUPARQUET.

Entre 1664 et 1674, la Martinique sera la propriété de la C.I.O. (Compagnie des Indes Occidentales) créée par COLBERT avant d'être directement rattachée au domaine de la couronne royale.
« Selon certains dires » en 1674, « la belle Indienne » (i.e. Mme DE MAINTENON) incitera le roi à développer la culture de la canne à sucre à Saint-Domingue et à la Martinique. Consultée journellement par le roi sur les affaires politiques, elle aurait, selon certains historiens poussé le roi à révoquer l'édit de Nantes en 1685.
1685, c'est également l'année de la publication du Code Noir du Roi Soleil, Code noir qui selon le Professeur Louis SALA-MOLINS est le texte juridique le plus monstrueux de l'histoire moderne. Question ouverte : ce texte aurait-il été aussi suggéré au roi sur l'oreiller par son épouse la belle Indienne ?

« Madame de MAINTENON n'oubliera pas la Martinique de son enfance ; j'ai déjà signalé l'envoi en 1717 du bourdon de l'église du Prêcheur ; par ailleurs, les jeunes mâles créoles manquant de compagnes pour convoler, elle enverra régulièrement à la Martinique des jeunes filles nobles orphelines ou déshéritées. En outre, avant la mort du roi en 1715 elle faisait régulièrement envoyer, dit-on, le linge délicat de ce dernier depuis Versailles jusqu'à Case-Pilote pour qu'il soit lavé dans la rivière de Fond Bourlet dont l'eau permettait d'obtenir un linge plus blanc que blanc »!

Mme de MAINTENON s'éteindra en 1719.

Avant de terminer, je voudrais citer mes sources :

- *La Martinique* d'Auguste Joyau
- Le « Pago » de Gilbert (cf. plus haut)
- *Le patrimoine des communes de la Martinique* dont le texte sur le Prêcheur est dû à Mayotte Dauphite
- La très complète biographie d'Asthon Tardon par sa petite-fille France Apprill-Tardon (site : www.tardon.org)
- Et enfin le remarquable petit *Dictionnaire des personnalités, lieux et hauts faits qui ont marqué l'histoire de la Martinique* publié début 2009 par Josapha Luce aux Editions Désormeaux.

Prêcheur, le 9 mai 2009
G.Aliker

Plaque de marbre apposée en face de la mairie

LES REGISTRES D'INDIVIDUALITE DU PRECHEUR

INTRODUCTION
Les registres d'actes d'individualité sont des documents originaux qui n'existent que dans les anciennes colonies françaises des Antilles, de la Guyane et de la Réunion. Ils constituent donc une exception dans l'état civil français et sont dans leur très grande majorité en exemplaire unique. C'est dire la valeur inestimable de ces documents et la nécessité de leur sauvegarde puisqu'ils donnent une identité aux individus jusque là esclaves et leur permettent ainsi un accès à la citoyenneté c'est-à-dire une existence civile et juridique, matérialisée par l'attribution d'un patronyme.
Il s'agit donc de registres d'état civil dont la mise en place a été ordonnée par la circulaire ministérielle n° 117 du 8 mai 1848 signée par V. Schoelcher. La circulaire, intitulée « Création de registres destinés à constater l'individualité des noirs affranchis dans les colonies françaises par le décret d'abolition de

l'esclavage » débute ainsi : *« Afin de satisfaire au vœu de l'article 4 de l'instruction du gouvernement provisoire concernant les élections des représentants du peuple aux colonies, et de mettre le plus tôt possible entre les mains des administrations coloniales tous les moyens dont elles ont besoin pour la formation des listes électorales, j'ai ordonné la confection, à Paris, des registres nécessaires à l'inscription générale des esclaves affranchis par le décret d'abolition de l'esclavage. »*

Selon cette même circulaire, les actes consignés dans ces registres doivent être libellés selon le modèle suivant :

« Le citoyen ou la citoyenne M… (L'ancien nom inscrit) né ou née dans la commune de … âgé ou âgée d'environ… ans, fils ou fille de ……et de…… vivants ou décédés, domicilié ou domiciliée à …… et inscrit ou inscrite précédemment au registre matricule des esclaves sous le numéro …… s'est présenté ou présentée devant nous et a reçu les nom et prénom de… »

L'arrêté du 21 octobre 1848 signé A.F.Perrinon qui rend exécutoire la circulaire du 8 mai précise dans son article 1° : « *Il sera dressé un acte spécial pour constater, au moyen de la collation de noms patronymiques, l'individualité de chaque nouveau citoyen, sans acception d'âge, de sexe ou de parenté.*»

Notons enfin que les autorités demeurent très vigilantes en ce qui concerne le bon déroulement de cette entreprise puisqu'en avril 1850 le gouverneur fait parvenir aux maires de la colonie une lettre circulaire les rappelant à leurs obligations. Après avoir déploré les lacunes observées dans l'exécution de l'arrêté du 21 octobre1848, la lettre poursuit : « *Il leur [les maires] appartient d'agir d'initiative pour appeler à la mairie les retardataires, leur faire comprendre tout ce que l'incurie peut avoir de fâcheux en semblable matière et donner cours enfin à la rédaction des actes qui les concernent*. » Nous verrons en parcourant les Registres d'individualité (R.I.) du Prêcheur que ce rappel à l'ordre était bien nécessaire !

Entrons donc dans le vif du sujet : commençons par un exemple d'acte d'individualité du Prêcheur :

(choix non anodin ; clin d'œil à l'histoire : peut-être s'agit-il du fameux Romain de mai 1848)

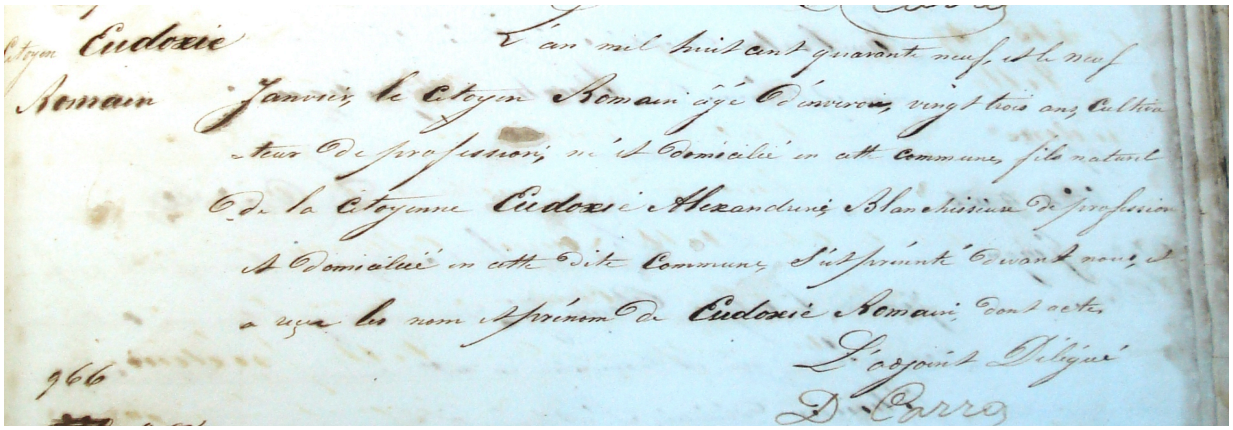

Acte 965
Citoyen EUDOXIE Romain
L'an mil huit cent quarante neuf et le neuf janvier, le citoyen Romain âgé d'environ vingt trois ans, cultivateur de profession, né et domicilié en cette commune, fils naturel de la citoyenne EUDOXIE Alexandrine, blanchisseuse de profession et domiciliée en cette dite commune s'est présenté devant nous et a reçu les nom et prénom de EUDOXIE Romain, dont acte.
L'adjoint délégué D.CARRA

1. EXAMEN DES REGISTRES

1.1 MISE EN PLACE DU TRAVAIL

En plus des données de base nécessaires pour la mise en ligne, recueillies et indexées par les Archives départementales de la Martinique (sources, n° de l'acte, prénom de l'esclave, patronyme attribué, et autres informations techniques…) nous avons recueilli et indexé, dans le cadre de notre travail, des données complémentaires : sexe, âge, lieu de naissance, lieu de résidence, nom de la

mère, nom du père, date et lieu de l'enregistrement, nom du maire ou de l'officier d'état civil, les actes multiples lorsqu'ils existent et les mentions marginales en particulier légitimation ou reconnaissance. Une originalité des registres d'individualité du Prêcheur : le matricule des esclaves n'est pas porté, comme dans les autres registres d'individualité, sauf dans 4 ou 5 cas. A la place figure la profession de l'impétrant.

Ce travail a été réalisé par plusieurs équipes :

Micheline et Guy Sobesky

-Georges Aliker et Viviane Son

-Sonny Jaccoulet et Danielle Joseph

-Emmanuelle Clairis-Gauthier et Simone de Thoré

-Pauly Helmany et José Baude

- Jacqueline Précart et Monique Palcy

Nous avons bénéficié également de l'aide précieuse de Joseph Jérémie - dont la compétence égale la gentillesse - pour tout ce qui concerne la gestion du fichier excel et la coordination du travail.

1.2 LEUR NOMBRE

Les RI du Prêcheur rassemblent 2198 actes répartis sur 3 registres

-registre 1 : acte 1 à 645 datés du 28 novembre 1848 au 9 janvier 1849 plus les actes 2192 à 2195 qui vont du 17 octobre 1861 au 12 avril 1864. Total : 649 actes

-registre 2 : acte 646 à 1300 qui vont du 20 décembre 1848 au 31 janvier1849 auxquels s'ajoute l'acte 2196 daté du 11 janvier 1866. Total : 656 actes

-registre 3 : acte 1301 à 2191 qui vont du 22 décembre 1848 au 20 mars1861 soit 891 actes.

Il faut cependant signaler que le registre 3 est lacunaire : il y manque les actes 1441 à 1455, mais grâce à la table alphabétique nous avons retrouvé la trace de quelques personnes dont les actes ne figurent pas au registre : il s'agit de 14 individus enregistrés sous les n° 1441 à 1454. Quatre d'entre eux sont probablement enfants ou parents de la femme dont l'identité est notée dans l'acte 1440 car ils portent le même patronyme qu'elle. Six autres portent un autre patronyme et quatre autres sont enregistrés sous des patronymes divers. Les pages correspondant à l'enregistrement de ces 15 actes ne figurent pas dans le registre : ont-elles été arrachées ?

Le premier nouveau libre à s'être présenté s'appelle Gervais ; âgé de 41 ans, cultivateur, il est le fils de Théotiste, décédée. On lui attribue le patronyme FILLASTRE qui semble avoir disparu ; il est le seul dans notre liste à porter ce nom.

Le dernier de la liste se nomme MEL Sylvin. Il se manifeste le 11 janvier 1866. Agé alors de 18 ans, il est né probablement en 1848 et est domicilié au Prêcheur ; sa mère Louisia s'était pourtant présentée le 28 décembre 1848 avec cinq enfants pour se voir attribuer le patronyme de MEL, mais elle ne l'avait pas déclaré avec les autres.

1.3 LES DONNEES

1.3.1 LE SEXE :

1149 femmes et 1042 hommes sont dénombrés ce qui représente en gros 52% de femmes et 48% d'hommes

19 actes n'ont pas été remplis.

1.3.2 L'AGE

Les bénéficiaires ont de un an à 89 ans, étant convenu que les enfants dont l'âge est donné en mois sont tous assimilés à un an. Beaucoup d'enfants sont présents sur ces registres : on en dénombre 717 entre 1 et 12 ans soit 33%. A partir de 12 ans, certains sont déjà enregistrés comme des travailleurs.

De 13 à 45 ans : 1133 soit 52%

De 46 à 60 : 228 soit environ 10%

De 61 à 89 : 99 moins de 5%

Le pourcentage se réduit rapidement à partir de 40 ans, on ne vivait pas vieux à l'époque. Si 17 atteignent les 70 ans, ils ne sont plus que 9 à avoir 80 ans et plus.

1.3.3 LE LIEU DE NAISSANCE

Une forte majorité est originaire du Prêcheur : 1964 soit en gros 91% et d'une commune proche comme Saint Pierre (59). Le Carbet en compte 9, Case-Pilote et Morne Rouge 2 chacune. Les communes du Nord comme Basse-Pointe (10), Grande Anse (5), Macouba (7), Grand Rivière (3) sont représentées. Quatre individus sont nés à Fort de France, 3 au Saint Esprit, 1 au François, 1 au Lamentin; Rivière

Salée, Trinité, Trou au chat, en comptent un chacun ; certains viennent de l'extérieur :
7 de la Guadeloupe, 2 de Sainte Lucie, 2 de la Dominique, 2 de St-Vincent.
81 viennent d'Afrique, soit moins de 4 %. La proportion est faible alors que pour l'ensemble de la Martinique elle est de 7% et même de presque 14% pour une commune du sud comme le Marin. Dans ce groupe aussi, les femmes sont majoritaires : 49 ; elles sont âgées de 22 à 77 ans. 13 ont 60 ans et plus, 4 ont moins de 30 ans. Sur les 49, une seule a une profession autre que cultivatrice : elle est marchande (ISNOLE Denise, 44 ans). On dénombre 31 hommes âgés de 27 à 63 ans.
4 ont moins de 30 ans, 2 seulement ont 60 et 63 ans. Un seul, boulanger, a une profession autre que cultivateur : DELTAF Vincent Lindor, 48 ans
N'oublions pas que la traite négrière a été interdite dès 1815 lors du congrès de Vienne, interdiction ayant pris effet en France en 1818. Il faut donc considérer que dans cette population originaire d'Afrique les plus jeunes proviennent sans doute de la traite clandestine

1.3.4. LE LIEU DE RESIDENCE
C'est bien sûr le Prêcheur qu'habitent la quasi-totalité des nouveaux libres. 10 résident à Saint Pierre ; un seul habite le Saint-Esprit : âgé de 21 ans, il est venu se faire enregistrer le 20 juin 1855. (acte 2166)

1.3.5. LA PROFESSION
Les R.I. du Prêcheur ne font pas mention ou à de rares exceptions près du numéro matricule des anciens esclaves. Ils y ont substitué la profession. 20 professions sont recensées. A une écrasante majorité - 798 - les nouveaux libres sont travailleurs de la terre (cultivateurs ou agriculteurs). N'oublions pas que les plus jeunes enfants ainsi qu'une petite partie des adultes n'exercent pas de métier (691)

Professions féminines
20 blanchisseuses
29 Couturières
4 Marchandes
2 ménagères
1 domestique
1 servante
1 journalière
1 lapinière (75 ans)

Professions masculines
10 charpentiers
9 maçons
7 pêcheurs
7 cuisiniers
3 boulangers
4 domestiques
2 matelassiers
2 raffineurs

1 rummier
1 valet
1 tailleur d'habits
1 doreur
1 ébéniste
1 forgeron
1 marchand

1.3.6 LA DATE
Le premier jour d'enregistrement, c'est-à-dire le 28 novembre 1848, un seul acte est enregistré de même que le lendemain. Les enregistrements sont très modestes les premières semaines de décembre mais à partir du 19, on assiste à une très nette progression : 51 le 19, 121 le 20, 129 le 21, 193 le 22 ce qui représente la plus grosse journée sur tout l'ensemble (les 3 registres fonctionnent simultanément dès le 22 décembre). Le mois de janvier sera également un mois de forte affluence avec une pointe de 140 personnes le 9. Au total, 1830 personnes sur 2198 seront enregistrées entre fin novembre 1848 et fin janvier 1849 ce qui représente 83% d'actes rédigés en deux mois.

1.3.7. LES SIGNATAIRES
Cinq maires ou adjoints délégués interviennent dans l'établissement des actes : il s'agit de POITTEVIN (novembre – décembre 1848), de CARRA, qui signera la plus grande partie des actes en tant qu'adjoint délégué (décembre 48, janvier 49) puis DESHAUTEURS, DANTY, SIGOUGNE DE LATOUCHE, maires successifs, apposeront leur signature au bas des actes.

1.3.8 L'IDENTITE DU PERE
Elle est très rarement mentionnée sur les actes du Prêcheur. Seule l'identité de 14 pères a été notée sur les trois registres, ce qui correspond à un nombre total de 42 enfants (sur 2198

actes !) ayant un père signalé lors de leur enregistrement.
Parmi ces pères figure le sieur Guillemet, décédé, père de BERON Louis (acte 1581), un des rares actes à ne pas mentionner le prénom de la mère.

1.3.9. LES MENTIONS MARGINALES

Je relève d'abord une formule qui se retrouve parfois dans les mentions marginales et que je trouve émouvante dans sa vérité : « *par acte en date du tant… l'enfant (même s'il a plus de 20 ans !)… dont la naissance est constatée ci-contre… a été légitimé par le mariage de… et de…* »
Cette formule confirme s'il en était besoin, que l'acte d'individualité fait véritablement fonction d'acte de naissance !
Les mentions marginales concernent généralement les mariages, et les reconnaissances : on peut y trouver aussi la mention d'un décès, celle d'un jugement du tribunal d'instance etc. bref toutes mentions relevant de l'acte ordinaire d'état civil
Dans les registres du Prêcheur, on relève un nombre assez important de légitimations, surtout dans le courant de la décennie 1850, preuve que les familles des anciens esclaves étaient déjà structurées, en tout cas pour certaines. Un examen attentif de quelques actes nous permettra de le confirmer.
Les reconnaissances, si elles sont moins nombreuses, permettent tout de même de repérer les hommes qui manifestent le désir de transmettre leur nom à leur progéniture : prenons l'exemple de BRAY Petit-Frère : alors qu'il a épousé Marguerite TIJADE en novembre 1851 et qu'il a légitimé à cette occasion cinq enfants âgés de 22 à 11 ans, voici que le 20 décembre 1851, il reconnaît coup sur coup sept enfants ayant à peu près le même âge que les légitimes, de 36 ans à 7 ans, nés de quatre femmes différentes !

1.3.10. LES PATRONYMES

A peu près 600 patronymes ont été attribués. Beaucoup certainement ont disparu, ainsi, ceux qui ont été attribués à des individus isolés, de sexe masculin, qui n'ont pas reconnu d'enfants. Par ailleurs certains sont difficiles à porter, voire sonnent étrangement : que dire par exemple de ETSITOCHT, de GUIOGUIOTTE, JOJOTTE ou encore ADNAMD ou ENNAZUS !
Certains patronymes semblent provenir d'Afrique : comme BITTO, DAIYO, HOTTOT, MÉAULA, DAGO, AKIBA ; peut-être aussi ANGLO, ATTÉ, MIKA, MINDO, ZABO, ZINA.
D'autres proviennent du prénom de la mère comme BALTIDE, (actes 858 et sq.) ou BATHILDE (enfants de Balthilde Marie-Sainte), voire BALTHILDE (1657) EUGENIE, ADZIR, THINE, façon de conserver le souvenir de la mère décédée. Les anagrammes sont nombreuses :
Certaines sont transparentes comme TINMAR, CHEMAR, NARDMA, ou NABOR, NIERGAR, MONRAY, ESERETH, LUJIE, CELIFIE, QUETPA . EGALIP peut faire penser à Pigalle, mais ne nous hasardons pas : c'est tout simplement l'anagramme de Pélagie sans E. Valdor prénom masculin permet de former le patronyme RODLAV(E). D'autres sont plus subtils et même émouvants : voyez-vous le nom d'où sont tirés BERTELI, BLETIER, BLETERIE ? En plus les deux premiers ont été attribués à des individus originaires d'Afrique !
Autre curiosité dans les anagrammes : ACINIMODE : en supprimant l'E final et en retournant les lettres restantes, vous trouvez : DOMINICA (nom attribué à un homme de 40 ans, qui n'a sans doute pas été maintenu), d'autres sont des anagrammes tronquées ou imparfaites: ex. SANATH pour ATHANASE, ou légèrement modifiés : si MARIA donne AIRAM, on trouve aussi MARRAY pour une femme qui porte ce prénom Maria, ou MARRA pour une autre Maria. A partir de Mariette on crée MARETTA, de Rébecca on obtient RÉBÉCÉ. Solitude, décédée donnera à sa fille le patronyme SOLUTA.
Des patronymes attribués servent par anagramme à en construire d'autres : THINE donne ENITH
Certains sont construits par aphérèse (chute d'un phonème ou d'un groupe de phonèmes au début d'un mot) comme FRESINE pour Euphrésine, DUSTRIEL vient sans doute d'industriel.
Ou par apocope comme ARTHEME pour Arthémise, ou ANASTAL : la mère de Lucile s'appelant Anastasie, il a suffi d'ajouter aux 3

premières syllabes du prénom l'initiale du prénom de l'intéressée : ANASTA +L.
Avec VIR GI nie, on forge VIRGITTE en modifiant la dernière syllabe
La formation des noms peut prendre une tournure plus difficile à débusquer :
On observe qu'à plusieurs reprises, le préposé à l'attribution des patronymes utilise tout ou partie du prénom du requérant ou de sa mère pour fabriquer le nouveau patronyme souvent sous forme d'anagramme imparfaite:
Exemples : avec c **ATHE** ri **NE** il forge ENETHA
Avec **VI** c **TO** i **RE** il forge REVITOT
Ur**SULE** donne ELUSET, avec abandon de la 1° syllabe et Et rajouté pour la finale
céles**TINE** donne ENITH (ajout d'un H)
m**ANETTE** donne ETTENAT (ajout d'un T)
hé**LENE** donne ENEL
Parfois il se contente d'utiliser la 1° ou la dernière syllabe du prénom et le reste… à sa fantaisie :
Ainsi **GER**trude s'appellera Gertrude GERNOT / Séra**PHIN** --- Séraphin FINUS / **FAN**ny FALLOT / **JEAN**ne JEANNOLD / **Rose** ROSON ou **Rose** ROSTAL. Il y a même **Phé**gonde prénom rarissime dont on tire le patronyme PHEE etc…
ETNICOT semble bien éloigné d'Antoinette? Pourtant regardez bien : les syllabes en gras du prénom An**TO**[3] **IN**[2] **ET**[1]te ont servi apparemment à composer ce nouveau patronyme , avec le cadeau d'un C pour des raisons d'équilibre peut-être et d'euphonie. Prend-il le temps de s'amuser ou bien ai-je poussé trop loin la malice de notre édile ? A un individu qui indique que sa mère décédée s'appelait Bonne, il attribue le patronyme TRON : TROMBONE ?
Peu de noms ont une connotation littéraire, historique ou biblique : CALYPSO, BERENICE, CHAM,… en revanche, certains prêtent à sourire : RETARDATAIRE, PARESSEUSE, APOTHEOSE, ou ressemblent à des sobriquets comme GUIOGUIOTTE ou JOJOTTE.
Il y a aussi des séries : ALCÉ, ALSÉ, ALCHÉ, ALCHINNA, ALZAR, ALCAZAR… …

1.3.11. LES PRENOMS
Du côté des prénoms, des découvertes intéressantes : inutile de préciser que les prénoms les plus portés sont Joseph pour les hommes et Marie pour les femmes ! Certains ont une consonance africaine comme Abany, homme originaire d'Afrique, Adée, Apolé, Bacoué, Kullo, Kadel, Thièle, Rodégonou (c'est le prénom de la mère, décédée, d'une femme de 80 ans (acte 1313).
D'autres sont pittoresques : Petite Cécé, Petit Frère, Petit Compère, Lapoquiotte, Zoune, Zanboul, Zozo, Lolo, Lanourrice… On trouve aussi des prénoms rares comme Ircina, Izida, Elucia, Makaulina, Yrena, Camiza, Odoïska.
.
1.3.12. LES ERREURS ET LES FANTAISIES ORTHOGRAPHIQUES
L'acte 1277 concerne la nommée *Barra Céline, 31 ans, fille de Pétronille*. L'acte précédent, le n° 1276, présente le nommé *Yotte, 44 ans*, *fils* lui aussi *de Pétronille*. Mais dans la rédaction de l'acte 1277, Barra Céline reçoit comme nom et prénom ETIFIER Yotte, comme son frère ! Il faudra, pour qu'elle retrouve son identité véritable, un jugement du tribunal de 1° instance de St-Pierre, le 30 décembre 1882 reconnaissant qu'elle est du sexe féminin et qu'elle s'appelle Barra Céline !
Le rédacteur des actes est parfois très distrait ou fatigué : ainsi, le 22/12/1848, journée chargée, il attribue à Féréol l'identité de sa mère : quoiqu'il soit un homme, il portera PEDES Céline comme nom et prénom tout comme sa mère !
Les fantaisies : Celet sera orthographié en marge non plus avec un C mais avec un S Sinduat deviendra Sinduart en mention marginale, de même Livori avec un I deviendra Livory avec un Y !

2. LES GRANDES FAMILLES
Certains individus disposent d'un patronyme déjà établi : ainsi Suzanne PAXE se présente le 2 décembre 1848 avec toute sa famille, y compris ses frères et sœurs, tous avec le même patronyme avant que la formule réglementaire ne soit consignée. Ouvrons une parenthèse : C'est une des rares familles constituées avec père et mère car l'acte n° 3 est celui de BINTON Lucien avec qui Suzanne se mariera le 7 décembre 1848, moins d'une semaine après avoir été reconnue comme citoyenne à part entière.

TRIER Rosélie âgée de 65 ans est déjà elle aussi en possession de son nom (19/12/1848 actes 67 et sq.) ainsi que ses enfants et petits-enfants (ils sont 22 en tout)

2.1. FAMILLES LEGITIMES

Dans aucun des actes d'individualité du Prêcheur il n'est fait mention de mariage canonique, c'est-à-dire du mariage contracté par les esclaves. Pourtant il existe des familles légitimes :

Le 9 janvier 1849 deux hommes se font enregistrer : Théodore, 47 ans et Félix, 41 ans. Sur leur acte d'individualité est portée la mention : « *fils légitime du citoyen Vincent et de la citoyenne Béatrix, décédés* » On leur attribue le patronyme PILLOM.

Famille MARTIAL : le père Pierre MARTIAL est porté décédé sur les actes d'individualité de ses trois filles : Sophie, 45 ans, Françoise, 40 ans et Rose, 37 ans. Toutes trois ont Marie comme mère et Marie est elle aussi enregistrée sous le patronyme MARTIAL (actes 1976 à 1982). Le même patronyme est légué aux petits-enfants de Pierre, fils et filles de ses trois filles.

La famille DRILL est composée du père DRILL Césaire, 60 ans, fils d'Ursule, de la mère, DRILL Marie-Hélène, 47 ans, fille de Marie-Marthe, ils sont probablement déjà époux puisqu'on leur attribue le même patronyme ainsi qu'à leurs 7 enfants.

Famille TEREAU

Leur enregistrement va de l'acte 1917 à l'acte 1922 (R.3). Elizabeth Amanda est mère de six enfants. Leur acte porte d'abord la mention ADNAMD comme patronyme. Ce patronyme a été ensuite biffé et remplacé par TEREAU. Dans les actes concernant les enfants est porté en surcharge fils ou fille de TEREAU Faldonis. Ce Tereau Faldonis ne figure pas sur les registres d'individualité. Mais une telle mention, TEREAU pour la mère comme pour les enfants prouve qu'il s'agit bien d'une famille légitime.

Famille VERPRET

Le 12 juin 1849 toute la famille VERPRET se fait enregistrer : d'abord la mère, Françoise, 63 ans, fille de feue Tècle, ensuite son fils, Pierre Toussaint, 48 ans. L'acte suivant concerne PITTOL Claire Luce, 42 ans. Suivent les enfants de PITTOL Claire Luce et de VERPRET Pierre Toussaint : Anastasie, 22 ans, Eléodore, 19, Cézarine, 17, Léonise, 15, Agathe, 13, Agnès, 11, Alexandrine, 7, Antoinette, 5 et enfin le petit dernier, Louis, 3 ans, le seul mâle ! Quelle persévérance ! On ignore cependant si VERPRET Pierre et PITTOL Luce sont effectivement mariés.

2.2.AUTRES FAMILLES

Famille GRELET

La salle où nous nous trouvons porte le nom de Félix GRELET. La famille GRELET est l'une des familles les mieux représentées sur les registres avec ses 17 membres, mais elle comporte plusieurs branches : l'une est issue de Marie-Claironne décédée et ne compte que deux membres, un frère et une sœur, Gervais 43 ans et Catherine 38 ans ; Catherine a un fils de 5 ans, Désir qui sera légitimé par le mariage de sa mère avec TAUME Daniel le 10 mai 1854.

Autre branche issue de Quionne, décédée : Elise, 40 ans, a 7 enfants qui seront tous légitimés par le mariage de leur mère avec PAQUE Lubin Alcindor le 16 mai 1851. Sa sœur, Elizabeth, 36 ans, a trois enfants qui seront légitimés le 26 juin 1850 par le mariage de leur mère avec EUGENIE Charles Eucher.

Famille ETIFIER

Autre grande famille, les ETIFIER : Pétronille est la mère de 6 enfants, dont Eugénie, 42 ans, qui a elle-même 9 enfants : 8 filles et un garçon. Eugénie épouse GRIFFORE Pascal le 28 octobre 1854 ; pour seulement trois de ses enfants est signalée la légitimation.

Famille ETINOF :

7 enfants ont pour mère Marie, décédée. Ils ont entre 38 et 12 ans. L'une des filles, Adélaïde, épouse le 1° juillet 1850 le sieur ETIFIER Jonas d'où légitimation de ses deux enfants Marie Louise et Thérésine.

La famille EUGENIE tire son nom du prénom de la mère Eugénie, décédée : 4 frères, Urbin, Charles Eucher (déjà mentionné), Jean Baptiste et Louisi pérenniseront ce patronyme.

A l'origine de la famille BOURT, Olympe, 43 ans, est née en Afrique. Le patronyme BOURT sera attribué à ses 4 fils.

Il n'y a qu'un DRU sur les R.I. du Prêcheur : il s'agit de Mathieu, fils de Rufine décédée venu se faire enregistrer le 22 décembre 1848.

La famille CEZETTE comporte 10 membres, tous nés au Prêcheur ; La plus ancienne de la famille, Thérèse, est déjà décédée en 1848. Pauline sa fille est accompagnée d'une seule enfant, Marie Hélène, 25 ans, elle-même escortée de ses 3 enfants de 5, 3, et 2 ans, Galine, Césaire et Nestor. Marie Jeanne qui est aussi la fille de Thérèse, se présente en compagnie de ses 4 fils : Saint Amour, Adolphe, Ignace et Honoré.
Les RAPHA sont au nombre de 11 ; à l'origine nous trouvons Bernardine, portée décédée sur un seul acte et pas sur les 4 autres. Des liens de reconnaissance ou de mariage se concluront avec les AGARANDE et les BALBOT.
On ne trouve que trois RAQUIL sur les R.I. : Rosemond, Vincent et Toussine nés au Prêcheur sont les enfants de Rose, décédée, et se présentent dès le 22 décembre 1848.
La veille, le 21 décembre, c'était au tour des RAVI de manifester leur volonté de naître à la vie civile : François et Thérésia, fils et fille de Thérèse, décédée, entraînent dans leur sillage les 5 enfants de Thérésia.
Sur les 12 GRITTE, qui sont présents le 19 janvier 1849, l'aïeule, Clarisse, 60 ans, vient d'Afrique ; 6 enfants et 5 petits-enfants reçoivent ce jour-là le même patronyme que Clarisse.
Et les 17 ORLE ? Les voici en rangs serrés le 10 janvier 1849. Geneviève, décédée a donné naissance à Arthémise, 47 ans, Thirza, 34 ans, Edouard, 31 ans, Anaïse, 24 ans, et Louison, 23 ans. Les 8 enfants d'Arthémise et ses 2 petits-enfants font partie de la tribu.
Mentionnons enfin les 6 RAVOTEUR, les 14 THINE qui héritent du prénom de l'aïeule, décédée.

Famille CAPRICE ETIENNE

Terminons par le cas de la famille CAPRICE ETIENNE :
Rose Anne, cultivatrice âgée de 49 ans, est la mère de 5 enfants, Rose, Elizabeth, Euloge, Alexandrine, et Pierre Hyppolite. Ils sont tous enfants légitimes de feu Caprice ETIENNE.
Dans les actes d'individualité le nom précède le prénom. Or, dans le cas qui nous intéresse, les prénoms ont été placés avant le nom : ainsi l'on trouve, dans la marge gauche de chacun des actes concernant cette famille, Rose C.E., Elizabeth C.E., Euloge C.E. et ainsi de suite, si bien que chacun des enfants de feu Caprice Etienne a un patronyme différent correspondant à son prénom. En vérifiant les tables décennales des registres d'état civil du Prêcheur, nous avons découvert qu'en réalité, ces cinq enfants ont été reconnus par leur père dès 1847 : pourquoi donc ont-ils éprouvé la nécessité de se faire enregistrer sur les R.I. du Prêcheur, et cela tardivement, le 10 mars 1856 ? Caprice ETIENNE, le père, décède en 1850 : est-ce pour cette raison que ces personnes, quoique probablement déjà affranchies, ont souhaité figurer sur les R.I.? Voilà un cas intéressant et qui mérite, avec un peu plus de temps, d'être analysé.

CONCLUSION

Ce travail sur les RI du Prêcheur a nécessité du temps, de la patience voire de la persévérance car les actes photographiés ne sont pas toujours lisibles, les erreurs par conséquent sont fréquentes et les corrections parfois fastidieuses, sans compter les erreurs commises par les rédacteurs des actes et qu'il faut repérer.

Ce qui motive notre démarche à l'AMARHISFA, c'est la sauvegarde de ce pan si important de notre histoire : il s'agit, ni plus ni moins de ressusciter un passé jugé trop souvent encore honteux et que l'on a cherché parfois à occulter, de valoriser cette formidable entreprise consistant à « donner naissance » à des êtres humains jusque là considérés comme des biens meubles. Les voilà qui deviennent « citoyen », « citoyenne » ! On les inscrit sous les titres de « sieur », « dame » ou « demoiselle» ! Et même si ces mentions ne figurent pas toujours dans leur acte d'individualité, c'est cette irréfragable revendication de liberté, de respect, de dignité que nous devons, nous leurs descendants, continuer à porter et à transmettre.

Monique PALCY